

# “Nos” TIRAILLEURS

**D**ans plusieurs articles du présent numéro l’AOB, la mémoire de nos tirailleurs est évoquée. En cette année de commémoration de la libération de notre pays, cela n’est que justice. En effet, l’Empire français a apporté une contribution tout à fait essentielle à la victoire. Le général De Gaulle, dans son Appel du 18 juin, ne disait-il pas “La France n’est pas seule, elle a un vaste empire derrière elle”? et un peu plus tard, dans ses Mémoires, “en ces années terribles, l’Afrique fut le refuge de notre honneur et de notre indépendance”?



Mais l’action des soldats de l’ex-Union française et du Maghreb ne s’est pas arrêtée là. Ils furent des nôtres en Extrême-Orient et en AFN. Pour le seul conflit indochinois, 30 000 Africains et Maghrébins, 60 000 autochtones réguliers et supplétifs furent tués au combat, moururent des suites de leurs blessures ou disparurent, à comparer avec les 32 000 métropolitains ayant subi le même sort. On pourrait multiplier les exemples, cela n’ajouterait rien à une évidence :

## **Nous avons envers eux une dette morale, la dette du sang versé.**

C’est en grande partie pourquoi, facette mal connue de son action, la Fédération Nationale des Anciens d’outre-mer et anciens combattants des troupes de marine préside le Conseil national pour les droits des anciens combattants d’outre-mer de l’armée française. Regroupant de nombreuses associations d’anciens combattants, non exclusivement des troupes coloniales ou de marine, ce Conseil national s’est fixé trois objectifs.

1. Obtenir la **décristallisation** des pensions d’invalidité et des retraites d’anciens combattants des soldats ayant combattu dans les rangs de l’armée française, originaires des pays de l’ex-Union française et du Maghreb devenus indépendants. Malgré l’avancée substantielle décidée par le gouvernement actuel, le Conseil continue à demander la décristallisation totale de la seule retraite du combattant. Acte de reconnaissance de la nation et non simple retraite, elle ne peut se mesurer à l’aune des pouvoirs d’achats locaux. En effet, lorsqu’il s’agissait de la risquer sur les champs de bataille, une “vie noire”, ou “jaune”, valait une “vie blanche”.
2. Aider nos anciens frères d’armes en leur octroyant une **aide immédiate**. À cet effet, une commission étudie les dossiers de demandes établis par les offices locaux d’anciens combattants et visés par nos attachés de défense puis décide du montant de l’aide sous forme d’allocation financière ou d’achat de vivres, de médicaments ou de petites prothèses.
3. Perpétuer la **mémoire** de leurs hauts faits d’armes.

Dans ce domaine, 2004 a été marquée par deux cérémonies importantes : celle de Toulon durant laquelle le Président de la République française a témoigné la reconnaissance de la France, et celle de Dakar où le Président Wade a institué la Journée du Tirailleur. 2005 comportera également des événements qui, bien que plus modestes, constitueront une des dernières occasions de manifester notre gratitude :

- Le 21 avril, la remise de galons aux jeunes sergents de 225<sup>ème</sup> promotion de l’ENSOA. Celle-ci a choisi pour parrain l’adjudant Bourama Diemé, sous-officier sénégalais, commandeur de la Légion d’Honneur.
- Le 21 mai marquera la traditionnelle journée du Soldat d’outre-mer au Jardin tropical de Nogent sur Marne suivi du Ravivage de la Flamme à l’Arc de Triomphe.  
Je lance ici un appel à nos camarades d’active servant en région parisienne afin qu’ils viennent, si possible avec leurs enfants, participer à cette journée et marquer ainsi, conjointement avec les anciens, leur reconnaissance à nos frères d’armes.
- Enfin, et sans que les détails en soient encore connus, une cérémonie présidée par le Ministre délégué aux Anciens Combattants se déroulera le 2 septembre à Fréjus au Mémorial des Guerres d’Indochine.

Ce coup de projecteur sur “nos” tirailleurs (le “nos” marquant qu’ils sont de plein droit membres de la grande famille des “troupes de marine” de 2005) est destiné à les sortir de l’anonymat dans lequel leur modestie et l’ingratitude de l’État les a plongés pendant de longues années. Réjouissons-nous qu’à l’occasion des commémorations de 1944-1945, ils retrouvent la place qu’ils n’auraient jamais du perdre et pensons que l’entraide que nous cherchons à promouvoir au sein de la “famille” doit leur être en partie dévolue.

**Le général de corps d’armée (2S) LANG  
Président de la FNAOM-ACTDM**